L'ALTERNANCE, une valeur ajoutée pour votre entreprise

UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

PAU | BAYONNE | ANGLET | MONT-DE-MARSAN

L'alternance permet de conjuguer des périodes d'apprentissage à l'université et des périodes de formation en entreprise pour une mise en application des compétences.

L'UPPA, une université d'excellence au service du territoire

- **80 parcours diplômants en alternance**, avec des contrats pouvant débuter à BAC +2, allant jusqu'au niveau Master
- **Dans une diversité de domaines pouvant répondre à vos besoins :**
  - Agroressources, métiers du bois
  - Audit, banque-assurance, gestion
  - Bâtiment et travaux publics
  - Chimie, biologie, qualité
  - Commerce et communication
  - Culture, patrimoine, langues
  - Énergie et environnement
  - Industrie : production et maintenance, sciences des matériaux
  - Informatique et numérique
  - Ingénierie de la donnée
  - Réseaux et télécoms
  - Social et médico-social, STAPS
  - Droit, management, RH, administration
  - Transports, logistique, achats
- **L'UPPA fait partie des 17 universités d'excellence françaises.** Elle est pérennisée I-SITE avec son projet E2S : Solutions pour l'énergie et l'environnement.

CHOIX DU CONTRAT

Contrat d'apprentissage

- **16 à 29 ans révolus.**
- **35 ans** sous certaines conditions.
- **Aucune limite d'âge** pour les candidats en situation de handicap.

- **CDD** (6 mois à 3 ans) ou **CDI.**
- **Salariés** soumis aux mêmes droits et obligations que les autres employés.

- **Secteur privé et public.**
- **Maître d'apprentissage en entreprise.**

Contrat de professionnalisation

- **16 à 25 ans révolus**.
- **Demandeurs d'emploi de + de 26 ans**, bénéficiaires de minimas sociaux, anciens CUI.

- **CDD** (6 mois à 1 an ou 3 ans sous certaines conditions) ou **CDI.**
- **Salariés** soumis aux mêmes droits et obligations que les autres employés.

- **Secteur privé.**
- **Tuteur en entreprise.**

LES AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR

Un outil de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP)

- **Intégrer des collaborateurs impliqués et dynamiques,** sélectionnés par notre université.
- **Répondre rapidement à un besoin de main d'œuvre.**
- **Assurer la transmission de vos compétences et faire perdurer vos savoir-faire.**
- **Répondre aux besoins de renouvellement des compétences et anticiper la croissance de votre organisation**.
- **Former un collaborateur** à vos processus et à votre culture d'entreprise.
- **Sécuriser le parcours de votre alternant en situation de handicap,** avec l'appui de nos référents handicap.

Des dispositifs financiers incitatifs

- **Prise en charge par l'OPCO,** totale ou partielle, du coût de la formation.
- **Exonération de charges sociales** (dans la limite d'1,6 SMIC).
- **Application de la réduction générale des cotisations patronales** renforcée à tous les contrats d'alternance.
- **Aide à l'embauche de l'État** jusqu'à 6 000 €, pour la 1ère année (en apprentissage, ou en contrat de professionnalisation si l'alternant a moins de 30 ans).
- **Aides de France Travail** à l'embauche en contrat de professionnalisation des demandeurs d'emploi, de 26 ans et plus / de 45 ans et plus (forfaits de 2000 € cumulables).
- **Aides à l'embauche d'un alternant en situation de handicap Agefiph / FIPHFP** (soumises à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé – RQTH ou autre titre BOETH).
- **Dans la fonction publique, prise en charge des coûts de formation :**
  - **État :** 3000 € par an et par apprenti, aide portée à 5000 € dans la filière numérique.
  - **Hôpital :** 3000 € par an et par apprenti, quelle que soit la filière préparée.
  - **Collectivités territoriales :** le CNFPT peut prendre en charge les coûts de formation.

Les + de notre équipe alternance

- **Sécurisation du processus contractuel :** nous préremplissons le cerfa.
- **Dépôt des contrats d'apprentissage auprès de l'OPCO** (ou la DREETS) lorsque vous nous mandatez.
- **Accompagnement par une équipe professionnelle et dynamique dédiée à l'alternance**.
- **Suivi individuel régulier des alternants** par les équipes pédagogiques, en lien étroit avec les maîtres d'apprentissage.

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation par apprentissage
Validation des acquis par l'expérience

Direction FTLV

Formation continue et Apprentissage

05 59 40 78 88 - alternance@univ-pau.fr

https://dftlv.univ-pau.fr

FRANCE 2030
DEFI (ANR-22-ASDR-0011)

UPPA Entreprises

Découvrez tout ce que l'UPPA peut faire pour vous

CEPyA

Rejoignez le Club des entreprises de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Conception : Direction de la communication - Impression Centre de reprographie - UPPA - Février 2024
Cette plaquette peut être recyclée. Déposez-la dans un bac de tri. Ne pas jeter sur la voie publique.